Élimination de la livraison du courrier à domicile :

Des obstacles majeurs pour la population aînée montréalaise

Avis déposé dans le cadre
de la consultation publique concernant les impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain

Table de concertation
des aînés de l'île de Montréal

Le 12 janvier 2015

Table de concertation
des aînés de l'île de Montréal

3958, RUE DANDURAND
MONTRÉAL, QUÉBEC, H1X 1P7
TEL : 514-286-8226
FAX : 514-286-9495
www.tcaim.org
Suivez-nous sur Facebook
Suivez-nous sur Twitter

La Table de concertation des aînés de l'île de Montréal (TCAÎM)

Depuis son Assemblée de fondation, le 20 septembre 2000, la TCAÎM s'est donnée comme mission d'offrir un lieu où l'on agit de concert avec les organismes d'aînés de l'île de Montréal pour améliorer la qualité de vie des citoyens âgés tout en construisant une solidarité avec tous les âges. Le regroupement est composé de 77 organismes régionaux et de 20 institutions. Ses dossiers prioritaires sont le transport et la mobilité, le dossier Municipalité amie des aînés, la lutte à la maltraitance envers les aînés ainsi que la participation sociale.

Des représentants d'organismes membres de la TCAÎM (Source: TCAÎM)

Rédaction : Maryse Leclair, Coordonnatrice

Révision : Francine Unterberg, Présidente, Micheline Jourdain, Administratrice, Maëlle Plouganou, Chargée de projet Accompagnement transport pour motif médical, Marie-Josée Dupuis, Chargée de projet Transport et mobilité

1. Introduction

La Table de concertation des aînés de l'île de Montréal (TCAÎM) tient à saluer l'effort déployé par la Ville de Montréal pour réaliser la consultation publique concernant les impacts sur la population montréalaise de la décision de Postes Canada à l'effet d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain. Nous sommes d'avis qu'une telle décision soulève de sérieuses problématiques et va à l'encontre de plusieurs principes prônés par notre organisme, tels que l'accessibilité universelle, la sécurité urbaine et l'accès à l'information, pour l'ensemble de la population et en particulier pour les aînés.

En tant que Table régionale de concertation des aînés, nous participons activement à représenter les besoins de la population vieillissante de l'île de Montréal. Il est donc d'une importance capitale pour nous de partager nos craintes quant aux répercussions inquiétantes d'un arrêt de service de livraison à domicile par Postes Canada. Il nous apparaît que l'application de cette décision affectera grandement la qualité de vie de toute la population, mais en premier lieu celle des personnes ayant des incapacités physiques ou cognitives, dont les aînés.

Nous débuterons cet avis en dressant un bref portrait de la population aînée montréalaise. Ensuite, nous ferons un état de situation quant au phénomène de vieillissement de la population. Finalement, nous partagerons nos inquiétudes quant aux conséquences de la décision de Postes Canada sur une partie de la population aînée montréalaise. Cet argumentaire sera divisé en trois sections : le principe d'accessibilité universelle, l'accès à l'information et la sécurité urbaine.

2. Les aînés montréalais, une mosaïque de réalités

D'entrée de jeu, il est fondamental de noter que la population aînée n'est pas un groupe homogène et qu'il existe une multiplicité de réalités sur l'île de Montréal, en regard de cette population. Elles dépendent de facteurs individuels tels que la condition physique et les conditions socio-économiques mais également du lieu de vie, de l'offre de transport disponible ou du logement.

- D'abord, 41,4 % des Montréalais de 65 ans et plus (soit environ 108 595 personnes), déclarent au moins une incapacité ayant un impact sur la quantité et le genre d'activités qu'ils peuvent réaliser (ASSS, 2013).

- Les aînés privilégient la voiture pour leur déplacement (58%) (AMT, 2008), mais plus d'un aîné sur deux à Montréal (52%) ne conduit pas (Statistique Canada, 2012). Dans les territoires moins bien desservis en transport en commun, ils sont donc dépendants d'un tiers pour réaliser leurs déplacements.

- 17 % des aînés montréalais vivent sous le seuil de faible revenu après impôt et cela peut aller jusqu'à 32% dans certains territoires (ASSS, 2013).

- 92% des 65 ans et plus vivent dans des ménages privés et la proportion de personnes âgées vivant seules est plus élevée à Montréal (36 %) qu'ailleurs au Québec (30%) (Statistique Canada, 2012a).

3. Vieillissement de la population

Tel que mentionné dans la première version du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Ville de Montréal, 2014) « à l'instar de la plupart des grandes villes des pays industrialisés, la population de Montréal vieillit : un résident de l'agglomération sur cinq aura 65 ans ou plus d'ici 2031 (par rapport à un sur six en 2011)». Nous aimerions ajouter une précision à l'effet que c'est dans la région montréalaise que l'on retrouvera le plus grand nombre d'aînés dans la province avec 447 000 personnes de 65 ans et plus en 2031 (1 personne sur 5) comparativement à 295 950 en 2011 (1 personne sur 6).» (ISQ, 2009).

Cela représente près d'un demi-million de personnes qui pourraient souffrir des aménagements inadéquats du nouveau modèle de service postal, pourtant plus que jamais nécessaire aujourd'hui pour garantir l'autonomie des aînés le plus longtemps possible.

Argumentaire

4. Accessibilité universelle

Le concept d'accessibilité universelle se définit comme suit : «L'accessibilité universelle est le caractère d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents ».[1] Comme nous l'avons indiqué précédemment, 41,4% des aînés montréalais déclarent une incapacité (ASSS, 2013). Plus précisément, les incapacités les plus souvent déclarées par les personnes de 65 ans et plus sont liées à la mobilité, à l'agilité, à la douleur et à la vision (OPHQ, 2006). De ce fait, la décision de Postes Canada d'éliminer la livraison du courrier à domicile en milieu urbain est un pas en arrière dans la mise en œuvre de la Politique municipale d'accessibilité universelle de la Ville de Montréal. En effet, l'installation des casiers postaux dans des espaces

[1] Développée en 2011 par le Groupe DÉFI Accessibilité (GDA) dans le rapport de recherche pour les milieux associatifs de Montréal, Accessibilité universelle et designs contributifs (version 5.3), par les chercheurs LANGEVIN, ROCQUE, CHALGHOUMI et GHORAYEB de l'Université de Montréal.

urbains dense créera un obstacle supplémentaire dans le cheminement piéton et particulièrement pour les personnes à mobilité réduite et avec des limitations visuelles (dont respectivement 55 et 59% sont des aînés (OPHQ, 2006)).

La solution de «cas par cas» proposée par Postes Canada n'est pas réaliste vu le grand nombre de personnes touchées par cette mesure. De plus, les démarches, qui devront être faites par le bénéficiaire, nécessiteront des délais d'attente considérables et engendreront des coûts directs pour celui-ci, ce qui va à l'encontre du principe d'accessibilité universelle. De surcroît le demandeur devra fournir des données confidentielles concernant sa santé et ses incapacités, ce qui va à l'encontre du principe d'inclusion sociale, puisqu'il stigmatise les personnes présentant des limitations fonctionnelles.

5. Accès à l'information

À partir de 55 ans, le taux de branchement à Internet ainsi que l'utilisation d'Internet comme source d'information diminue considérablement. Seulement 42% des ménages de 75 ans et plus ont un accès Internet (CEFRIO, 2014) et 2.9% utilisent internet comme source d'information (CEFRIO, 2014).

Comme, dans la mesure où 51 % des aînés branchés se disent réfractaires à utiliser les services en ligne pour acquitter leur paiement de factures (CEFRIO, 2011), le courrier postal demeure donc la voie privilégiée pour recevoir les comptes et en effectuer le paiement.

Nous pouvons donc affirmer qu'il est faux de penser et d'affirmer que la connexion à Internet est une solution de remplacement au courrier postal, du moins pour la population aînée. En l'occurrence, on peut supposer que tel ne sera pas le cas dans le futur, mais la réforme envisagée actuellement arrive au moins 40 ans trop tôt (soit 2 générations) et pénalisera indûment les aînés dans les tranches d'âge de 60 à 100 ans.

6. Aménagement et sécurité urbaine

Comme nous l'avons indiqué au point 4 de l'argumentaire, les casiers postaux sont un obstacle pour toute personne ayant une limitation fonctionnelle. Par ailleurs, il est également important de préciser que ce nouveau modèle de livraison du courrier peut créer une insécurité chez tous les aînés, quel que soit leur niveau de capacité physique et leur autonomie.

L'inquiétude quant à la sécurité des boîtes postales et de leur contenu (possibilité de vols, de fraudes ou de vandalisme) est bien présente chez les aînés. De plus, l'accès physique aux casiers communautaires est un défi qui doit être pris en compte par

Postes Canada : le déneigement et l'entretien efficace de l'espace commun et du réseau piétonnier avoisinant devra être assuré afin d'éviter les chutes et blessures, malheureusement probables.

Il ne faut pas non plus négliger l'existence de problèmes liés à l'enlèvement de la neige et aux déchets ainsi qu'aux règlementations d'urbanismes dans les espaces déjà équipés de ce genre de casiers (Lakey,2011; Thanh Ha, 2013) . L'aménagement autour des boîtes postales communautaires devra également être conçu afin de respecter les besoins des aînés. La présence de bancs, d'un éclairage adéquat en tout temps, ainsi qu'un lettrage en gros caractères et contrasté qui permettra de bien percevoir les instructions et numéros de casiers se devront d'être mis en place pour faciliter leur accès et permettre à tous et notamment aux aînés de se sentir en sécurité et respecté.

Conclusion

En conclusion, la TCAÎM souhaite rappeler que les aînés montréalais représentaient, en 2011, 15.6% de la population totale de la région de Montréal, soit 295 295 personnes et que leur nombre augmentera de façon substantielle dans les prochaines décennies. Il est donc primordial que leurs besoins soient pris en considération lors de la mise en œuvre du système postal communautaire. Nous croyons que la prise en compte des préoccupations des populations à mobilité réduite pourra être bénéfique pour l'ensemble la population montréalaise.

Notre souhait le plus cher est donc que Postes Canada comprenne que l'implantation de boîtes postales communautaires ne sera pas possible dans le contexte urbain actuel. Par contre, si Postes Canada décide malgré tout d'aller de l'avant, il est d'une importance capitale de mettre en place les éléments cités dans cet avis pour respecter le principe d'accessibilité universelle et de droit à l'information. C'est en investissant dans ces moyens que Postes-Canada pourra poursuivre sa mission et contribuer à ce que tous puissent jouir équitablement de son service qui est essentiel à la population.

Références

Agence de la santé et des services sociaux de Montréal(ASSS). (2013). Les ainés montréalais RSS de Montréal. *Chiffres clés*.

Agence métropolitaine de transport (AMT). (2008). *Enquête Origine-destination*.

CEFRIO (2011) *Enquête NETendance 2011*. Le commerce électronique et les services bancaires.

CEFRIO (2014) *Enquête NETendance 2014*. Équipement et branchement Internet des foyers québécois.

CEFRIO (2014a) *Enquête NETendance 2014*. Actualité et nouvelles au Québec : l'ère de la mobilité et de l'information en temps réel.

Institut de la statistique du Québec. (2009). *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056*, Gouvernement du Québec.

Lakey, J. (2011). « Shameful littering at community mailbox ». *Toronto Star*. The Fixer. 13 novembre 2011
www.thestar.com/yourtoronto/the_fixer/2011/11/13/the_fixer_shameful_littering_at_community_mailbox.html

Langevin, J., Rocque, R., Chalghoumi, H. et Ghorayeb, A. (2011). *Accessibilité universelle et designs contributifs*, Groupe Défi Accessibilité.

Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). Service de l'évaluation de l'intégration sociale et de la recherche. (2006). *Estimations de population avec et sans incapacité au Québec en 2006*. Montréal et municipalités

Statistique Canada. (2012). Profil des habitudes liées au transport chez les aînés. Composante du produit no 11-008-X au catalogue de Statistique Canada. *Tendances sociales canadiennes*.

Statistiques Canada. (2012a). *Recensement de la population 2011*.

Thanh Ha, T. (2013). « From theft to litter: Canada Post's delivery phase-out presents hurdles. » *Globe and Mail*. 12 décembre 2013
www.theglobeandmail.com/news/national/from-theft-to-litter-canada-posts-delivery-phase-out-presents-hurdles/article15919435

Ville de Montréal. (2014).*Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal – Projet*.